

Compte-rendu de régulectif - Lundi 3 avril 2017

13 présents : Fabrice ANGLAIS, Frédéric BAUDRI, Roger BERRY, Pierre BESSON, Geneviève BOUMELITA, Sylvain CHAUFOUR, Marc DUIKER, Cécile FABRE-BAZIE, Gaël HEMET, Laure LANOIR, Marguerite MARMAT, Pascal NAUTON, Jacques SELLIER

I – Lecture, petites modifications, et approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du samedi 25 mars 2017.

En annexe, les grilles d'horaires passées et à venir. Le compte-rendu sera envoyé aux adhérents avec un mail précisant que les groupes de travail restent ouverts à ceux qui veulent s'y joindre.

II – Remarques et précisions par rapport au compte-rendu de l'AG.

1- Le départ de Boubou.

Ce départ devrait se faire progressivement. Boubou souhaite être à 75 % dès Octobre 2017. L'association devrait donc lui verser 75 % de son salaire actuel et 100 % des cotisations sociales. Compte-tenu des heures à récupérer, des congés... Boubou devrait être parti en Octobre 2018 pour une retraite effective en janvier 2019.

2- L'avis de Boubou sur la quotité de travail de son « remplaçant ».

Initialement favorable à l'embauche de temps partiel(s), la position de Boubou a évolué pendant l'AG. Il se positionne maintenant clairement en faveur de l'embauche d'un plein temps, ce qui correspond plus à l'esprit de l'APIMA : ne pas fabriquer de précarité.

3- Les nouveaux horaires.

Des adhérents ont été surpris dans la forme lors de la présentation en AG de la nouvelle grille d'horaires adoptée. Ils ont souligné l'absence de débat ou de contre-proposition. L'unique grille présentée était issue de la réflexion de trois permanents. Pourquoi ?

Boubou explique : la mise en place des heures supplémentaires, afin de désengorger l'atelier, a servi de révélateur à une situation qui perdurait depuis 2013 et que personne ne peut accepter. Depuis 2013, les salariés à plein temps, travaillent 5 ou 6 jours d'affilée. Ils ne disposent pas toujours de 2 jours de coupure dans la semaine. En outre, l'atelier ne fermant jamais aux horaires indiquées sur le papier, ils se retrouvent toujours à rentrer fort tard chez eux. Ce sont donc les horaires et le temps disponible en dehors du travail, et non les conditions de travail qui sont mises en cause. Cette situation, même si elle n'est pas déplorable (les salariés ont 6 semaines de congés, le temps de repas est compris dans le temps de travail) était quand même très critique et nécessitait un réajustement.

Les problèmes des temps partiels, de l'équité entre les différents salariés par rapport aux contraintes des samedis sont abordés. Boubou coupe court et répète que la discussion ne peut être poursuivie qu'en présence des quatre salariés, que les permanents sont d'accord sur le fait que Stéphane fasse moins de samedis. Il a été rappelé le temps partiel de François et Steph ne sont pas identiques.

Il précise aussi qu'il n'est maintenant plus opposé à l'idée que les adhérents puissent avoir une part dans l' « autogestion des permanents », regard, aide, à définir comment...

III – Les groupes de travail « embauche » et « esprit de l'APIMA » doivent-ils travailler indépendamment l'un de l'autre ou non ?

Certains pensent que le recrutement d'une nouvelle personne et le maintien de « l'esprit » APIMA sont deux choses qui doivent être clairement dissociées afin de ne pas exiger du nouveau salarié un « bénévolat obligatoire ». Il est rappelé que milieu associatif n'est trop souvent qu'un laboratoire de la précarité dans lequel, en s'appuyant sur la passion et l'engagement du salarié-adhérent, on lui demande de faire du travail qu'on n'oserait pas exiger dans le cadre d'une entreprise classique. Pourtant, le lien entre ces deux groupes de travail est indéniable. En effet, les salariés sont aussi adhérents de l'association. D'autre part, l'histoire de l'association montre qu'il est important que le nouvel embauché soit informé de « l'esprit de l'APIMA », que ne soient pas éludées, lors de son embauche, les questions de position du salarié, de non subordination de l'employé, du fonctionnement de l'association en autogestion...

Il est donc indispensable que ces deux groupes se rencontrent. Ils devront travailler d'abord indépendamment et échanger par la suite. Il serait souhaitable qu'ils puissent se rencontrer une fois avant l'AG de juin, après s'être réunis préalablement trois ou quatre fois chacun. Jacques et Geneviève se chargent de réunir les inscrits du groupe « embauche » et Laure, ceux du groupe « esprit de l'APIMA ».

IV – Préparer l'AG de Juin.

1- Date de la prochaine AG

Elle est fixée au samedi 24 juin 2017 à 14h.

Laure émet l'idée de la faire le dimanche afin que plus de personnes puissent venir mais la proposition est rejetée.

2- Évaluation de la nouvelle grille

- Que faut-il évaluer ? Les nouveaux horaires, conviennent-ils mieux aux adhérents, aux permanents, la formation pédagogique, la perte éventuelle d'adhésions, l'évolution de la saturation de l'atelier, l'évolution des délais d'attente (attention aux biais : effet saisonnier et congés des permanents)...
- Avec quels outils ? enquête par mail, cahier-questionnaire de satisfaction dans l'atelier, phoning, la conservation des fiches planning peut-elle aider ?...
- Auprès de qui ? Faut-il sonder tous les adhérents, uniquement les utilisateurs des nouveaux horaires, les permanents...
- Par qui ? Les permanents, les adhérents...

Le groupe infocom qui se réunit vendredi 7 avril devra y réfléchir et faire des propositions plus concrètes.

Pour la prochaine AG du mois de juin, il faudrait se concentrer sur les questions principales suivantes, même si cela paraît difficile à évaluer sur 2 mois :

- Au niveau des adhérents : l'accueil et l'encadrement pendant l'utilisation de l'atelier sont-ils satisfaisants ? Le chantier a-t-il été terminé dans les temps ? Le délai d'accès était-il acceptable ?
- Pour les permanents : comment sont vécus les nouveaux horaires ? La qualité du travail et le confort au travail s'en ressentent-ils ?

Bref, comment te sens-tu dans l'atelier, comme adhérent, comme permanent ?

Pascal pense que deux mois c'est illusoire pour avoir un retour réellement fiable sur un changement d'une telle ampleur. Il rappelle que l'association ne vit que de ses cotisations et demande à ce que l'on surveille si ce changement n'entraîne pas à moyen terme une désaffection de nombre d'(anciens) adhérents et une augmentation de fait du turnover qui on le sait est source d'engorgement de l'atelier.

Boubou rajoute que nous pourrions faire le travail inverse et tenter d'imaginer combien d'adhérents nous aurions perdu, si nous étions passé d'une grille avec un encadrement complet (deux permanents) le samedi, à une grille avec un seul permanent le samedi en contrepartie de soirées ouvertes le soir jusqu'à 20 heures avec un seul permanent de 18h à 20h. Autrement dit, et en reposant les choses dans le sens de l'évolution actuelle, comment estimer (ou surveiller) le nombre d'adhérents que nous "gagnerons" par l'amélioration de l'encadrement du samedi ?

Jacques souligne que la nouvelle grille supprime 10 heures d'ouverture par semaine et que cela n'a pas été dit clairement lors de l'AG.

Même si les nouveaux horaires mettaient en péril l'APIMA, via des ruptures d'adhésions, il semble éthiquement difficile à l'avenir de demander un retour à l'ancien horaire pour nos permanents. En effet, nous devons veiller à ne pas exploiter nos salariés en nous appuyant sur leur passion ou leur engagement militant. Si l'APIMA était en péril, il faudrait imaginer d'autres solutions, comme par exemple augmenter le nombre de salariés. Boubou souligne les limites de cette dernière proposition qui risque d'obliger à augmenter le montant de la cotisation.

Il est rappelé aussi que si l'évaluation de la nouvelle grille horaire est faite uniquement par les permanents (sans outils objectifs mais seulement sur la base très subjective du "ressenti") on sera dans une situation de conflit d'intérêt puisque il y a de fortes chances qu'ils valident un changement qu'ils ont eux-mêmes demandé et qui améliore leurs conditions de travail.

On pourrait peut-être également imaginer d'autres solutions qui permettraient de conserver les avantages de cette nouvelle grille, elle n'est sans doute pas l'unique solution aux problèmes que l'on cherche à résoudre.

Ne pas oublier non plus que cette grille avait été présentée comme une solution pour éviter la saturation dans l'atelier. Comment voir si c'est vraiment le cas ?

V – Divers

1- Téléphone

Il prend beaucoup de temps aux permanents, et le temps passé à répondre est du temps en moins pour les adhérents présents dans l'atelier, qui parfois ont l'impression de passer en second plan par rapport à ceux qui sont au bout du fil.

Quelles solutions pourrait-on envisager ?

- La prise de rendez-vous via un agenda électronique, comme il en existe à Nantes ? Pascal se renseigne.
- La mise en place de créneaux horaires pour la prise de rendez-vous ?
- L'éducation de l'adhérent qui doit apprendre à être bref pour prendre ses rendez-vous ?

2- Stages et événements prévus

- Un stage PJJ de 8 semaines est prévu
- 2 stages REIKI en externe, les 7 et 11 avril

- 14 avril, Myriam JOLIVET: spectacle-témoignage sur la vie des personnes sans domicile fixe.

3- Demande de l'aval du régulectif

Pascal demande notre aval concernant :

- un petit happening de sa fille (encre et buvard, disparition d'idées noires) qui pourrait se greffer à un autre événement.
- le rachat du nom de notre domaine pour le site internet

Le régulectif donne son accord sur les deux points.

4- Approbation du présent-compte rendu

Il est décidé que le compte-rendu, une fois rédigé, sera envoyé par mail à l'ensemble des présents pour validation. Au bout d'une semaine, les personnes n'ayant pas répondu seront considérées comme ayant validé le compte-rendu.

Cette disposition nous permettra de boucler et donc de diffuser plus rapidement le compte-rendu du régulectif, qui pourrait être envoyé avec la convocation au suivant.

Faute de temps, le CR du régulectif de Mars n'a pas été ,ni lu, ni validé.

A voir par le groupe info-com...